

COMPTE RENDU Conseil municipal du jeudi 6 février 2020

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

LA GAULE MELRANDAISE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Présentation du projet par Mr Michel LE BRUSTIEC

Suite aux résultats d'analyses de l'étang de Kerstraquel il apparaît que ce dernier est sujet à de fortes variations de la concentration en cyanobactéries, sans atteindre des seuils critiques.

Sur l'analyse physico-chimique, l'eau est légèrement acide (Ph 6.2), pauvre en minéraux. La croissance des poissons doit être assez faible, l'indice de productivité le classe 3 sur 10, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de faire un alevinage massif sur une année.

Il est préférable de mettre du poisson fourrage (gardon et rotengle) en petite quantité tous les ans.

L'association de pêche a pris beaucoup de retard dans son planning de pêche d'étangs à cause des crues à répétition.

Il y aurait des poissons disponibles, selon les conditions climatiques, en janvier ou février.

Le repeuplement suivant est proposé :

- 120 kg de gardons et rotengles en mélange : 834.00 € TTC
- 30 kg de tanches : 255.00 € TTC
- Soit un total de 1 089.00 € TTC
- A renouveler chaque année, avec possibilité d'ajouter des carnassiers dès l'année suivante.

Compte tenu du coût de repeuplement de l'étang de Kerstraquel, l'AAPPMA La Gaule Melrandaise sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 50% du coût, soit 545.00 €.

Lors de l'entrevue avec le Maire le 16 janvier dernier, il a été également évoqué la possibilité d'immerger des cages de protection pour les poissons. Ces cages végétalisées ont 3 objectifs :

- Limiter la prédation des oiseaux piscivores
- Créer un abri pour les poissons
- Augmenter les supports de ponte pendant la fraie
- **Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**
 - **Subvention de 50% soit 545 €**
 - **Autorisation immersion de cages de protection végétalisées pour les poissons**

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019

+ COMMUNE

Fonctionnement	dépenses	1 119 541.64 €
	Recettes	1 974 064.15 €
Investissement	dépenses	1 050 198.46 €
	Recettes	819 329.14 €

- **Excédent de fonctionnement** **854 522.51 €**
- **Déficit d'investissement** **230 869.32 €**

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 voix pour.**

+ ASSAINISSEMENT

Exploitation	dépenses	48 995.12 €
	Recettes	184 037.68 €
Investissement	dépenses	95 316.58 €
	Recettes	85 965.04 €

- **Excédent d'exploitation** **135 042.56 €**
- **Déficit d'investissement** **9 351.54 €**

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 voix pour.**

VILLAGE DE L'AN MIL

Fonctionnement	dépenses	110 555.14 €
	Recettes	110 555.14 €
Investissement	dépenses	1 508.50 €
	Recettes	8 712.18 €

➤ **Résultat de fonctionnement** 0.00 €

➤ **Excédent d'investissement** 7 203.68 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 voix pour.**

➤ PIREN HIR

Fonctionnement	dépenses	20 715.66 €
	Recettes	0.00 €

Pas de section d'investissement

➤ **Déficit de fonctionnement** 20 715.66 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 voix pour.**

LOTISSEMENT DES GENETS

Fonctionnement	dépenses	130 425.60 €
	Recettes	130 426.35 €
Investissement	dépenses	253 225.27 €
	Recettes	122 799.94 €

➤ **Excédent de fonctionnement** 0.75 €

➤ **Déficit d'investissement** 130 425.33 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 voix pour.**

AFFECTATION DES RESULTATS

COMMUNE

- au 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement 696 369.32 €

- au 002 : excédent de fonctionnement reporté 158 153.19 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

ASSAINISSEMENT

- au 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement 9 351.54 €

- au 002 : excédent de fonctionnement reporté 125 691.02 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

VILLAGE DE L'AN MIL

- au 002 : résultat de fonctionnement reporté 0.00 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

PIREN HIR

- au 002 : déficit de fonctionnement reporté 20 715.66 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

LOTISSEMENT DES GENETS

- au 002 : excédent de fonctionnement reporté 0.75 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 ECOLE PRIVEE

Comme chaque année il y a lieu de revoir la participation versée à l'école privée pour ses dépenses de fonctionnement pour l'année.

Le calcul est basé sur les frais engendrés par le fonctionnement de l'école publique (déduction faite des dépenses liées à l'incendie car rbt assurance).

Pour 2020, la participation prévue est de 156.89 € / enfant – 54 élèves en janvier 2020 soit un estimatif de 8 472.06 € pour l'année (participation versée au trimestre sur présentation de la liste des élèves). (Pour rappel la participation 2019 était de 132.48 €/enfant ; 139.37 €/enfant en 2018 ; 156,45 € / enfant en 2017 ; 191,84 €/enfant en 2016 ; 187,07 €/enfant en 2015).

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

VILLAGE DE L'AN MIL

🚦 Tarifs

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Jeu de l'Alquerque	Par Bélénos		13€
Enquête sur les plantes magiques	Ouest-France	Michèle Bilimoff	15.90€
Chauve-souris porte-clés 2 ass. 29 cm.	P. I. A.		2.53€
Poussin jaune 12 cm.	P. I. A.		2.28€
Canard 16 cm.	P. I. A.		3.58€
Sanglier gris/noir couché 30 cm.	P. I. A.		5.14€
Atlas mondial du Moyen âge	Ouest-France	Patrick Mérienne	5.50€
Mission Moyen Age, Le docu dont tu es le héros	A. D.R.S.	Emmanuelle Kecir-Lepetit	9.95€
Apprentis et compagnons au Moyen Age	A. D.R.S.	François Icher	12€
L'herbier du petit chaperon rouge	A. D.R.S.		19€
Guillaume petit chevalier, Trachelard le brigand	A. D.R.S.	Didier Dufresne et Didier Balicevic	5.95€
Mon imagier de la forêt	A. D.R.S.		8.4€
Cherche et trouve Dans l'Histoire	A. D.R.S.	Thierry Laval	10€
La vie dans les campagnes à travers les calendriers	A. D.R.S.	Perrine Mane	45€

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

🚦 Demande de financement du Département au titre de l'Animation locale

Le Département du Morbihan ayant décidé d'arrêter le dispositif d'aide aux actions de mise en valeur de sites archéologiques aux communes, EPCI et associations à compter du 1^{er} janvier 2019, il est donc proposé à l'assemblée de présenter un dossier au titre de l'Animation Locale, l'équipe souhaitant optimiser ces moments à destination des publics locaux pour leur offrir des animations de meilleure qualité ; diverses dates sont retenues et annoncées de janvier à septembre 2020.

Ce projet pour un coût global estimé à 151 000 € pourrait bénéficier des financements de la DRAC, de la Région Bretagne et du Département du Morbihan :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats	14 850 €	Vente de produits finis, prestations...	50 000 €
Services extérieurs	5 600 €	<i>Subventions d'exploitation :</i>	
Autres services extérieurs	25 700 €	DRAC – SRA	5 000 €
Impôts et taxes	50 €	REGION BRETAGNE	7 500 €
Charges de personnel	101 700 €	DEPARTEMENT MORBIHAN	6 000 €
Autres charges de gestion courante	500 €		
Charges exceptionnelles	2 600 €	Autofinancement MELRAND	82 500 €
TOTAL	151 000 €	TOTAL	151 000 €

➤ **Décision reportée au CM du 5 mars 2020, plan de financement à revoir.**

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

✚ Demande de contrôle d'un branchement d'assainissement collectif pour une vente immobilière : nouveaux tarifs

Le 31 décembre 2019 le service du SPANC nous a fait part des tarifs actualisés en fonction du nombre de pièces principales du logement, dans le cadre de contrôle de vente en assainissement collectif, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

En conséquence le conseil municipal doit revoir le tarif unique voté le 20 décembre 2019 qui était de 160 €.

Contrôle d'assainissement collectif vente immobilière – nombre de pièces principales	Montant
1 à 9 pièces principales	162.08 €
10 à 14 pièces principales	202.60 €
15 à 19 pièces principales	243.12 €
Au-delà de 20 pièces principales	283.64 €

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

✚ Convention de mise à disposition du service ADS

La convention de mise à disposition du service ADS aux communes arrivant à échéance au 31 décembre 2019, un nouveau projet de convention validé en conseil communautaire le 12 décembre 2019, établi pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, a été transmis aux communes membres le 20 janvier dernier.

La présente convention s'applique à l'instruction des autorisations et des actes suivants :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- déclarations préalables
- certificats d'urbanisme article L410-1a du code de l'urbanisme (facultatifs, à la demande de la commune)
- certificats d'urbanisme article L410-1b du code de l'urbanisme (facultatifs, à la demande de la commune)
- les autorisations de travaux et de constructions délivrées après avis formulés par la commission d'arrondissement d'accessibilité et la commission d'arrondissement de sécurité liée aux établissements recevant du public (ERP) étant précisé que la DDTM et le SDIS sont toujours chargés de la préparation de ces dossiers et rapporteurs auprès des commissions.
- la gestion des avis des services consultés
- la veille juridique
- l'information des agents communaux à travers des rencontres régulières

Le contrôle de conformité des travaux reste de la responsabilité de la commune.

La tarification est établie pour les différents dossiers en fonction de la pondération suivante :

- un permis de construire vaut 1
- un certificat d'urbanisme de type a vaut 0.2
- un certificat d'urbanisme de type b vaut 0.4
- une déclaration préalable vaut 0.7
- un permis d'aménager vaut 1.2
- un permis de démolir vaut 0.8

Pour l'année 2020 le prix du permis est fixé à 118,75 euros. Ce prix sera revalorisé chaque année et cette tarification pourra évoluer en fonction des missions confiées et du coût du service instructeur.

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade sur 2020, l'assemblée doit valider la création du poste afin de modifier le tableau des effectifs et nommer l'agent.

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : EARL DES DEUX LANDES

Une enquête publique, en vue d'exploiter un élevage porcin de 2 430 porcs à l'engrais au lieu-dit Divelann en MELRAND est ouverte en mairie de MELRAND du mercredi 15 janvier 2020 9h00 au lundi 17 février 2020 18h00.

Ce projet, présenté par Mr Karl LE SAUX, gérant de l'EARL DES DEUX LANDES, dont le siège social est situé au lieu-dit Divelann en MELRAND porte sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le bureau d'études COOPERL ARC ATLANTIQUE dont une étude d'impact et son résumé technique
- L'avis d'information de l'autorité environnementale du 9 septembre 2019

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de MELRAND aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan : www.morbihan.gouv.fr

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire ou auprès du bureau d'études COOPERL ARC ATLANTAIQUES – 7 rue Jeannaie Maroué – 22400 LAMBALLE (tél : 02 96 30 70 00 – mail : mccharlet@cooperl.com)

Mme Annick BAUDIC-TONNERRE, directeur administratif et financier en retraite, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrite au cours des permanences suivantes en mairie de MELRAND :

- Mercredi 15 janvier 2020 de 9h à 12h
- Jeudi 30 janvier 2020 de 14h à 18h
- Lundi 17 février 2020 de 14h à 18h

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

QUESTIONS DIVERSES

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS – MODIFICATION POUR SAISONNIER VILLAGE DE L'AN MIL

Par délibération du 20 décembre 2019, l'assemblée a validé le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour 2020 – accroissement saisonnier d'activité – et notamment pour le Village de l'an Mil.

Pour ce saisonnier le recrutement était prévu du 1^{er} mai 2020 au 31 août 2020 inclus, or la directrice du Village de l'An Mil nous a informé d'un décalage dans le recrutement du saisonnier : du 04/05/20 au 03/09/20 inclus et non plus du 01/05/20 au 31/08/20 comme prévu initialement.

Aussi l'assemblée est tenue de délibérer à nouveau sur ce recrutement, dans les conditions initiales mais avec un décalage de date :

Saisonnier an mil 2020 : création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet, du **4 mai 2020 au 3 septembre 2020 inclus**, rémunéré au 1^{er} échelon de son grade. Autorisation donnée au Maire de palier à la défaillance de l'agent nommé initialement sur cet emploi, dans les conditions de création initiale.

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

VENTE DU PRESBYTERE – REPARTITION ENTRE LA COMMUNE ET L'AEP

Par délibération du 25 octobre 2019 le conseil municipal avait validé la proposition d'acquisition du presbytère par Mme Sandrine LE GOUELLEC au prix de 70 000 € net vendeur.

L'étude de Maître RAISON demande que l'assemblée précise la répartition du prix de vente entre la commune et l'AEP :

- Le prix de **66 500 € net vendeur revenant à la Mairie de Melrand** pour l'acquisition du presbytère et terrain autour, figurant au cadastre sous la section AB numéros 137 et 138 d'une contenance de 14a 20ca.
- Le prix de **3 500 € net vendeur revenant à l'AEP** pour l'acquisition de partie à prendre dans la parcelle cadastrée section AB numéro 139.

➤ **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour.**

ARBRES ABATTUS A KERSTRAQUEL – VENTE DU BOIS

Suite à un abattage d'arbres réalisé près de l'étang de Kerstrauquel, compte tenu de plusieurs demandes il est proposé de mettre ce bois en vente au prix de 15 €/stère.

- **Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés par 18 voix pour ; bois divers, inscription en mairie durant 2 semaines.**

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Les élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars prochains** > tableaux des permanences remis ce jour.

INVITATION

- ✚ Invitation de la Melrandaise transmise par mail le 30/01/2020.

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

- ✚ **Travaux** : réunion prochaine pour travaux retable Locmaria et St Fiacre.
- ✚ **Communication** : le nouveau site a besoin de quelques ajustements ; la consultation est agréable.
- ✚ **Culture** :
 - **Médi@ne – réseau des médiathèques** : mise en service le 12/02 avec un petit guide de l'utilisateur. Communication faite par la médiathèque. Mise en place du réseau complexe.
 - **CMC** : réunion des professionnels et associatifs de CMC pour présenter la programmation des 6 prochaines années > un message sera fait à l'ensemble des associations de l'intercommunalité.
- ✚ **Affaires scolaires** : réunion du conseil d'école faite le 4 février dernier.
- ✚ **Séniors** : galette des Rois intergénérationnelle avec le CME.

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal** :
 - **Jeudi 5 mars – 20h**
- Réunion du CCAS : mardi 18 février – 15h
- **Commission de contrôle listes électorales** : vendredi 21 février – 19h
- Commission des finances :
 - Jeudi 27 février – 20h : BP 2020

MANIFESTATIONS

Février :

- 07 : Réunion « La Melrandaise »
- 08 : Repas Cabaret – Melrand Animations
- 21 : Concert - Cercle Celtique « Bugalé Melrand »
- 29 : Course Cycliste « La Melrandaise »

Mars :

- 07 : Repas – Melrand-Sports > **choucroute**
- 08 : Assemblée Générale de l'AAPPMA « La Gaule Melrandaise
- 14 : Paëlla à emporter + carnaval – Ecole Notre Dame du Guelhouit
- **15 : 1^{er} tour des élections municipales 2020**
- **22 : 2nd tour des élections municipales 2020**
- 22 : Rando Tro Bro Melrant
- 27 : Concert - Cercle Celtique « Bugalé Melrand »